



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.4/2009/6
6 avril 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES
ET DU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ
DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE
DES PRODUITS CHIMIQUES**

Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Dix-septième session
Genève, 29 juin-1^{er} juillet 2009
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

**MISE À JOUR DE LA TROISIÈME ÉDITION RÉVISÉE DU SYSTÈME
GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE
DES PRODUITS CHIMIQUES (SGH)**

Dangers physiques

Mise au point de critères de classement pour les poussières combustibles

Communication de l'expert des États-Unis d'Amérique¹

Objectif

1. Le présent document a pour objet de proposer que le Sous-Comité entreprenne des travaux en vue de mettre au point un système de classification propre aux poussières combustibles (explosives).

¹ Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour la période 2009-2010, adopté par le Comité à sa quatrième session (voir les documents ST/SG/AC.10/C.4/32, annexe II, et ST/SG/AC.10/36, par. 14).

Historique

2. Les poussières combustibles, présentes dans divers secteurs industriels, notamment la fabrication de produits en métal et la manufacture de produits en plastique, de mobilier et de produits en bois ainsi que la fabrication de produits chimiques, ont été impliquées dans plusieurs explosions catastrophiques aux États-Unis. En février 2009, une explosion de poussières combustibles dans un silo à charbon d'une centrale électrique fonctionnant au charbon a blessé six employés dans l'État du Wisconsin. En 2008, une explosion de poussières de sucre suivie d'un incendie s'est produite dans une raffinerie de sucre dans l'État de Géorgie, causant la mort de 14 personnes et blessant gravement plusieurs autres. En 2003, trois explosions de poussières ont eu lieu dans différentes industries, causant la mort de 14 travailleurs. Bien que ces explosions aient concerné différents processus, elles avaient de nombreuses causes communes, présageant d'un possible risque à grande échelle touchant de larges pans de l'industrie.

3. Dans le tableau 1.5.2.2 c) du SGH, il est reconnu que les poussières combustibles représentent un danger, en prescrivant qu'elles soient recensées sur des fiches de données de sécurité (FDS). Il est aussi reconnu dans ce tableau qu'il n'existe pas de classification pour les poussières combustibles dans le SGH. En outre, il n'est donné aucune indication quant aux renseignements à inscrire sur la FDS.

Complément d'information venant appuyer qu'une classification des poussières combustibles s'impose

4. L'United States Chemical Safety and Hazard Investigation Board (CSB), une agence fédérale indépendante qui enquête sur les accidents chimiques industriels, a effectué une étude sur les explosions de poussières combustibles aux États-Unis. L'étude a été entamée dans le but d'examiner les caractéristiques des explosions de poussières qui ont eu lieu dans le secteur industriel en général et de déterminer ce qui pourrait être fait en vue de réduire le risque que de telles explosions se produisent. L'étude a permis de recenser qu'entre 1980 et 2005 281 accidents où étaient impliquées des poussières combustibles s'étaient produits, causant la mort de 119 employés, faisant 718 blessés et occasionnant d'importants dégâts à un grand nombre d'installations industrielles.

5. L'étude a permis de conclure que ces explosions de poussières se produisaient parce que les employeurs et les dirigeants n'étaient souvent pas conscients du risque d'explosion de poussières ou omettaient de reconnaître la gravité des dangers potentiels d'explosion de poussières dans leurs installations. L'étude a aussi montré que les FDS ne permettaient pas de communiquer les renseignements nécessaires sur les dangers des poussières combustibles ou sur les façons de les prévenir.

6. Pour donner suite à l'étude, le CSB a prié instamment l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) d'accorder plus d'attention à ce danger afin de mieux veiller à ce que les conditions de travail dans le secteur industriel en général soient sûres et saines. Il a aussi insisté auprès de l'OSHA pour que celle-ci signale au Sous-Comité d'experts du SGH de l'ONU qu'il était nécessaire de modifier le SGH en vue de prendre en compte les poussières combustibles.

Coordonnateur pour les questions de classement des poussières combustibles

7. Les poussières combustibles peuvent présenter un danger physique avec de graves conséquences. C'est un point sensible, surtout lorsqu'il s'agit de choisir le lieu de travail, qui soulève la question du moyen le plus efficace pour mettre à profit l'expérience pouvant être utile lors de l'élaboration d'une proposition de classement pour ce danger physique.

8. Comme ce danger est lié au lieu de travail, les États-Unis proposent que ces travaux soient entrepris en un premier temps par un groupe par correspondance sous les auspices du Sous-Comité d'experts. Cela ne créerait pas de précédent, s'agissant du recensement des futurs dangers physiques, parce que ce danger ne concernait pas les transports et que l'expérience n'était pas acquise dans le secteur des transports.

9. Puisque les experts techniques en la matière, travaillant pour les autorités en charge des lieux de travail, n'assistaient habituellement pas aux réunions du Sous-Comité d'experts, le groupe par correspondance s'appuierait surtout sur le courrier électronique et les téléconférences périodiques. Si nécessaire, les experts techniques pourraient organiser une réunion du groupe par correspondance qui aurait lieu à une date voisine de celle des réunions régulières du Sous-Comité d'experts.

10. L'objectif du groupe par correspondance serait de présenter au Sous-Comité un système de classification pour les poussières combustibles. Le groupe par correspondance tiendrait les deux Sous-Comités informés des critères retenus et de l'avancement des travaux, en faisant le point régulièrement.

11. Les travaux pourraient commencer, en une première étape, par une enquête auprès des membres du Sous-Comité en vue de déterminer si certains pays disposaient d'une définition des poussières combustibles ou de critères permettant de classer ces matières, qui pourraient servir de fondements à l'harmonisation. Aux États-Unis par exemple, des définitions sont données dans une norme nationale établie de son propre chef par consensus par la National Fire Protection Association (NFPA), mais aucun critère n'est mentionné dans la norme sur la communication des caractéristiques de danger de l'OSHA. Les États-Unis sont prêts à mettre à disposition un expert technique de l'OSHA afin que celui-ci puisse diriger ce groupe par correspondance.

Conclusion

12. Vu la nature des poussières combustibles, ce danger ne se limite pas au secteur industriel américain mais pose un problème sur les lieux de travail de par le monde. Reconnaisant la gravité des explosions de poussières combustibles et suivant les recommandations du CSB, les États-Unis seraient reconnaissants au Sous-Comité de bien vouloir envisager d'entreprendre des travaux dans le but de mettre au point un système de classification pour les poussières combustibles (explosives) au cours de la présente période biennale.

13. Sans système clair de classification internationalement reconnu, il peut ne pas être tenu compte de ce danger dans les FDS, mettant en péril les personnes et les installations. La prise en compte des poussières combustibles (explosives) dans le SGH garantira que ce danger est classé et permettra une meilleure compréhension et une meilleure communication. En raison de cela, le Sous-Comité est prié d'envisager:

a) La création d'un groupe par correspondance chargé de mettre au point des critères de classement des poussières combustibles en fonction de leur risque d'explosion sur les lieux de travail; et

b) Une enquête auprès des membres du Sous-Comité afin de recenser les définitions et les critères existants qui pourraient servir de fondements à ces travaux.
